

AARPI SEMELAIGNE - DUPUY - DELCROIX

Avocats

24 cours Pierre Puget - 13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 33 65 12

bf@sldavocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Une parcelle de terrain située 507 avenue du Peymian - 13600 LA CIOTAT
sur laquelle sont édifiés **DEUX MAISONS A USAGE D'HABITATION**
de 85,20 m² et de 77,25 m² loi Carrez,
une piscine, une cuisine d'été et un abri de jardin,
figurant au cadastre section BC n° 76 pour une contenance de 12 a 30 ca.

MISE A PRIX : 250.000 €
(Deux cent cinquante mille euros)

Visite le jeudi 16 octobre 2025 de 10 h à 11 h

**L'ADJUDICATION AURA LIEU
LE MERCREDI 29 OCTOBRE 2025 A 9 H 30**

à l'audience du Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de Marseille

25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE (salle n° 8)

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

Sur la commune de LA CIOTAT (13600), un terrain situé 507 avenue du Peymian, sur lequel sont édifiées deux maisons à usage d'habitation, figurant au cadastre section BC n° 76 pour une contenance de 12 a 30 ca.

Le bien immobilier est composé de :

- deux maisons à usage d'habitation ;

- d'un jardin arboré, gravillonné et de terrasses pavées ;
- d'une piscine équipée d'un volet roulant entourée d'une terrasse pavée ;
- d'un auvent sous lequel est aménagé une cuisine d'été, recouvert d'une toiture en tuiles rondes ;
- d'un local technique de la piscine ;
- d'un petit abri de jardin situé à l'angle nord-ouest de la parcelle.

Les deux maisons sont occupées par un tiers, personne physique, qui n'a pas été en mesure de justifier auprès du Commissaire de justice d'un bail ou d'une convention d'occupation. La propriétaire a indiqué dans le cadre de la procédure de saisie immobilière que le bien immobilier est occupé sans droit ni titre.

Les deux maisons ont une superficie loi Carrez de 85,20 m² et de 77,25 m² selon certificats de superficie du cabinet SERRANO du 18 mars 2024.

Pour de plus amples renseignements, il convient de se référer au procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, établi les 14 et 20 février 2024 par Me Julien ESCUDIER, membre de la SCP GALY - DE GOLBERY - ESCUDIER, Commissaires de Justice associés.

A LA REQUETE DU :

Comptable Public du Pôle de Recouvrement Spécialisé de MARSEILLE, dont les bureaux sont situés 3 Place Sadi Carnot, 13235 MARSEILLE cedex 2,

Créancier poursuivant la vente, pour lequel est élu domicile au Cabinet de **Maître Pascal DELCROIX**, membre de l'AARPI SEMELAIGNE – DUPUY – DELCROIX, avocat au Barreau de Marseille, 24 cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE, qui se constitue pour lui et le représente.

En vertu d'un jugement de vente forcée après échec de la vente amiable rendu par le juge

de l'exécution du tribunal judiciaire de MARSEILLE le 8 juillet 2025 ; ce jugement n'étant pas susceptible d'appel, ni d'opposition conformément aux articles R 311-7 et R322-22 du code des procédures civiles d'exécution.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra déterminer une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Madame la Bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Marseille, représentant 10 % du montant de la mise à prix, soit la somme de 25.000 €.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, s'adresser :

- **Au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- **site internet avoventes.fr**

- **Au Cabinet de Maître Pascal DELCROIX** (Tél. : 04.91.33.65.12 ou **bf@sldavocats.com**), tous les jours de **10 H A 12 H EXCLUSIVEMENT**.

Marseille, le 9 septembre 2025

Maître Pascal DELCROIX
Avocat